

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

- C'est une aide qui s'adresse aux **associations sportives domiciliées dans le Finistère** et calculée sur la base du nombre de leurs licenciés sportifs.
- L'aide départementale est accordée une fois par an (en fonction du nombre de licenciés à la date du 31 octobre de l'année en cours), et à raison de **5 € par licencié** (y compris les arbitres).
- Les licences délivrées à titre gratuit ou journalières ne sont pas comptabilisées.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Il suffit de compléter le verso de ce formulaire, de le faire signer par les Président, trésorier et secrétaire et de le retourner, accompagné du RIB de l'association, **avant le 15 décembre 2021**.
- La notification et le versement de la subvention interviendront en mars 2022.
- Chaque année, le formulaire sera envoyé aux associations et disponible en ligne au 1<sup>er</sup> septembre, et devra être retourné au plus tard le 15 décembre.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Toute association sportive domiciliée dans le Finistère et affiliée à une fédération reconnue par le Ministère en charge des sports et par le mouvement sportif (CDOS du Finistère).**
- **Ne sont pas concernés :**
  - les associations sportives scolaires affiliées à l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL qui sont déjà financées par un autre dispositif départemental ;
  - les clubs sportifs sous régime de société que la loi nous interdit de financer ;
  - les comités sportifs départementaux qui perçoivent déjà une aide au fonctionnement basée sur le nombre de licenciés.
- Pour les associations affiliées à plusieurs fédérations, une seule demande par association est possible.

## UN PARTENARIAT RENFORCÉ

- L'association mentionnera la participation du Conseil départemental du Finistère à ses adhérents et dans le cadre de ses supports de communication.
- L'association invitera les conseillers départementaux du canton aux assemblées générales, aux manifestations et aux événements sportifs.

## DOSSIER À FOURNIR :

- Le formulaire de demande de subvention au verso dûment renseigné et signé
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) au nom de l'association.

**IMPORTANT :** La date limite impérative d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **15 décembre 2021**, délai au-delà duquel le dossier sera déclaré sans suite pour cette année.

### DOSSIER À ENVOYER PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Conseil départemental du Finistère.  
Direction Culture, Patrimoine et sport,  
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper

OU PAR COURRIEL : [SUBVENTIONSPORT@FINISTERE.FR](mailto:SUBVENTIONSPORT@FINISTERE.FR)

OU DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL EN TAPANT :  
[WWW.FINISTERE.SUBVENTIONCLUBSPORTIF.FR](http://WWW.FINISTERE.SUBVENTIONCLUBSPORTIF.FR)

Cadre réservé au service instructeur

Numéro de Tiers : .....  
Numéro de Dossier : .....

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

## IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association (en toutes lettres) / Sigle : .....

Adresse du siège social de l'association : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel du club : .....@.....

Adresse du site Internet : .....

**Adresse de correspondance** (si différente de l'adresse du siège social) :

Prénom et Nom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## IDENTIFICATION DES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

**Président ou Présidente :**

Prénom et Nom : ..... Téléphone : .....

Courrier électronique : .....@.....

**Trésorier ou trésorière :**

Prénom et Nom : ..... Téléphone : .....

Courrier électronique : .....@.....

**Secrétaire :**

Prénom et Nom : ..... Téléphone : .....

Courrier électronique : .....@.....

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Numéro de SIRET de l'association\* : .....

*\*Bien vérifier que l'attestation SIRET est actualisée avec l'adresse actuelle de l'association sans quoi le paiement sera rejeté par le système bancaire.*

## RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

Discipline sportive : .....

Fédération d'affiliation : .....

Nombre total d'**adhérents licenciés** toutes catégories confondues :

*(Exceptionnellement, le nombre de licenciés de la saison 2019-2020 peut être pris en compte pour la demande 2021. Ne pas compter les licences gratuites ou journalières)*

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés,

- Demandons une subvention au Conseil départemental du Finistère égale à 5 € par licencié ;
- Déclarons que l'association est en règle au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
- Certifions exactes les informations du présent dossier, en particulier le nombre total d'adhérents licenciés.

Fait le :

à :

Président/Présidente : (nom, prénom, signature)	Secrétaire : (nom, prénom, signature)	Trésorier/Trésorière : (nom, prénom, signature)
--	--	--

*Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.*